



Gestion de copropriété pouvoirs du Syndic

Par **PatriceRouen**, le **04/12/2016** à **10:31**

Bonjour

Serait-il possible d'avoir une idée sur les questions suivantes que je me pose ?

Une personne de notre copropriété prétend avoir reçu du Syndic une procuration pour ordre pour agir à sa place pour mener entre autres d'importants travaux dans notre immeuble.

Est-ce légal ? Quelle serait la position si l'AG avait un jour validé cette procuration ?

Quel recours avons-nous ?

Merci de votre réponse. Cordialement. Patrice

Par **springfield**, le **04/12/2016** à **12:41**

Bonjour,

Est-ce que cette personne ne fera pas partie du conseil syndical et sortirait de son rôle ?

Je suis moi-même président de conseil syndical, j'ai souvent à faire aux prestataires mais je ne fais que les "accompagner" dans leur prestation. Le décisionnaire, c'est le Syndic pour l'entretien courant et l'AG pour les travaux.

Je vous conseille de demander l'accès à tous les PV d'AG.